RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Substance
Nom de la substance	:	HE TEA TREE
N° CE	:	285-377-1
N° CAS	:	85085-48-9
Numéro d'enregistrement REACH	:	01-2120743651-57
Code du produit	:	TEAHE01
Synonymes	:	CAS USA No 68647-73-4
Groupe de produits	:	Huile essentielle

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel	:	Industriel Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

EXAFLOR
5 rue des Pyrénées
Boîte postale CP 30561
94653 Rungis Cedex - France
T +33 (0)1 41 73 23 10
exaflor@orange.fr - www.exaflor.co

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
	ORFILA (FRANCE)		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3	H226
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	H335
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 - Éviter de respirer les fumées, gaz, poussières, vapeurs.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312 - Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : HE TEA TREE
N° CAS : 85085-48-9
N° CE : 285-377-1

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
4-TERPINEOL	(N° CAS) 562-74-3 (N° CE) 209-235-5	35 – 48	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
GAMMA-TERPINENE	(N° CAS) 99-85-4 (N° CE) 202-794-6	14 – 28	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361 Asp. Tox. 1, H304
ALPHA-TERPINENE	(N° CAS) 99-86-5 (N° CE) 202-795-1	6 – 12	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
EUCALYPTOL	(N° CAS) 470-82-6 (N° CE) 207-431-5	≤ 10	Flam. Liq. 3, H226

P-CYMENE	(N° CAS) 99-87-6 (N° CE) 202-796-7	0,5 – 8	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 2, H411
ALPHA-TERPINEOL	(N° CAS) 98-55-5 (N° CE) 202-680-6	2 – 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
TERPINOLENE	(N° CAS) 586-62-9 (N° CE) 209-578-0	1,5 – 5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
ALPHA-PINENES	(N° CAS) 80-56-8 (N° CE) 201-291-9	1 – 4	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
DELTA-CADINENE	(N° CAS) 483-76-1	0,2 – 3	Skin Irrit. 2, H315
D-LIMONENE	(N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5 (N° Index) 601-029-00-7	0,5 – 1,5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau/…. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir Consulter le manuel/la notice d'instructions sur cette étiquette). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un ophtalmologiste. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter de respirer les Fumées, vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	:	Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant.
Conditions de stockage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur, Rayons directs du soleil. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Produits incompatibles	:	Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	:	Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.
Durée de stockage maximale	:	36 mois DLUO (durée limite d'utilisation optimale); Passé ce délai, il est conseillé d'effectuer un contrôle des propriétés organoleptiques et physico-chimiques avant toute utilisation de la matière première
Température de stockage	:	~ 18 (5 – 25) °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle:
Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:
Porter des gants de protection.

Protection oculaire:
Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Autres informations:
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide mobile. Limpide.
Couleur	:	Incolore. jaune clair.
Odeur	:	Caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible

Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	> 180 °C
Point d'éclair	:	59 °C
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Liquide et vapeurs inflammables.
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	:	< hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	0,885 – 0,906
Solubilité	:	Insoluble dans l'eau. Solubilité dans l'éthanol.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	:	1,475 – 1,482

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Non établi. Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Non classé

HE TEA TREE (85085-48-9)	
DL50 cutanée lapin	≥ mg/kg

EUCALYPTOL (470-82-6)	
DL50 orale rat	2480 ml/kg

D-LIMONENE (5989-27-5)	
DL50 orale rat	4400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg

ALPHA-PINENES (80-56-8)	
DL50 orale rat	3700 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg

4-TERPINEOL (562-74-3)	
DL50 orale rat	1300 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2500 mg/kg

TERPINOLENE (586-62-9)	
DL50 orale rat	4390 mg/kg
DL50 orale	300 mg/kg DL50 orale souris
LD50, acute, oral, lapin	= 3200 mg/kg

ALPHA-TERPINENE (99-86-5)	
DL50 orale rat	1680 mg/kg

GAMMA-TERPINENE (99-85-4)	
DL50 orale rat	3850

P-CYMENE (99-87-6)	
DL50 orale rat	4750 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5000

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

D-LIMONENE (5989-27-5)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

HE TEA TREE (85085-48-9)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/kg Brachydanio rerio (poisson zèbre)

EUCALYPTOL (470-82-6)	
CL50 poisson 1	102 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96H

D-LIMONENE (5989-27-5)	
CL50 poisson 1	0,702 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96h
CE50 Daphnie 1	69,6 daphnie - 48h

ALPHA-PINENES (80-56-8)	
CL50 poisson 1	0,28 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96h
CL50 autres organismes aquatiques 1	41 mg/l CL50 48 h - Daphnia magna [mg/l]

TERPINOLENE (586-62-9)	
CL50 poisson 1	0,72 mg/l CL50 96 h poisson Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

ALPHA-TERPINENE (99-86-5)	
CL50 poisson 1	3,15 mg/l CL50 96 h poisson - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
CE50 Daphnie 1	1,85 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]

P-CYMENE (99-87-6)	
CL50 poisson 1	48 mg/l 96H -Cyprinodon variegatus (Sheep shead minnow)
CE50 Daphnie 1	6,5 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]
ErC50 (algues)	4,03 mg/l 72h - Scenedesmus capricornutum (Fresh water algae)

12.2. Persistance et dégradabilité

HE TEA TREE (85085-48-9)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

ALPHA-TERPINEOL (98-55-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

D-LIMONENE (5989-27-5)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

ALPHA-PINENES (80-56-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

4-TERPINEOL (562-74-3)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

TERPINOLENE (586-62-9)	
Persistance et dégradabilité	51 % biodégradation Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Biodégradation	51 %

ALPHA-TERPINENE (99-86-5)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

GAMMA-TERPINENE (99-85-4)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

P-CYMENE (99-87-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	100 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HE TEA TREE (85085-48-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

ALPHA-TERPINEOL (98-55-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

D-LIMONENE (5989-27-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

ALPHA-PINENES (80-56-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,834
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

4-TERPINEOL (562-74-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

TERPINOLENE (586-62-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,47
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

ALPHA-TERPINENE (99-86-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,25

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

GAMMA-TERPINENE (99-85-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

P-CYMENE (99-87-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	4,1

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : UN 1169
N° ONU (IMDG) : UN 1169
N° ONU (IATA) : UN 1169
N° ONU (ADN) : UN 1169
N° ONU (RID) : UN 1169

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable
Description document de transport (ADR) : UN 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG) : UN 1169 , 3, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IATA) : UN 1169 , 3, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (ADN) : UN 1169 , 3, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (RID) : UN 1169 , 3, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3

Étiquettes de danger (ADR) : 3

:

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

:

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

:

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3

:

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3

Étiquettes de danger (RID) : 3

:

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Dispositions spéciales (ADR) : 601, 640E
Quantités limitées (ADR) : 5l
Quantités exceptées (ADR) : E1
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 3
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 30

Panneaux oranges :

Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

Transport maritime
Aucune donnée disponible

Transport aérien
Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale
Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire
Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	HE TEA TREE ; EUCALYPTOL ; D-LIMONENE ; ALPHA-PINENES ; TERPINOLENE ; ALPHA-TERPINENE ; GAMMA-TERPINENE ; P-CYMENE	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F
3(b)	HE TEA TREE ; ALPHA-TERPINEOL ; D-LIMONENE ; ALPHA-PINENES ; 4-TERPINEOL ; TERPINOLENE ; ALPHA-TERPINENE ; GAMMA-TERPINENE	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
3(c)	HE TEA TREE ; D-LIMONENE ; ALPHA-PINENES ; TERPINOLENE ; ALPHA-TERPINENE ; P-CYMENE	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1
40.	HE TEA TREE ; EUCALYPTOL ; D-LIMONENE ; ALPHA-PINENES ; TERPINOLENE ; ALPHA-TERPINENE ; GAMMA-TERPINENE ; P-CYMENE	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

HE TEA TREE n'est pas sur la liste Candidate REACH
HE TEA TREE n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH
HE TEA TREE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
HE TEA TREE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 3827)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.